Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 12 avril 2023 à 19 h 22, sise au 595, route 309 à Val-des-Bois et tenue sous la présidence du maire suppléant monsieur Jean Laniel.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers René Houle, Adolf Hilgendorff, Claude Dupont et Clément Larocque.

ÉTAIT absent : Monsieur le maire Roland Montpetit.

ÉTAIT présente à titre de greffière d'assembler : Madame Anik Morin, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale informe, l'ensemble des personnes présentent, que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera publié sur le web. Par conséquent, toutes les personnes qui restent sur place consentent d'office à ladite publication audio.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 22 sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean Laniel

Le maire suppléant, monsieur Jean Laniel, soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport d'ouverture de soumissions – Achat, fourniture et installation de jeux d'eau (Projet 2023-02);
4. Demande d'aide financière - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
5. Période de questions (relatives aux points 3 et 4 seulement);
6. Fermeture de la séance.

S2023-04-70
POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 12 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S2023-04-71
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ACHAT, FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU (PROJET 2023-02)

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour l'achat, la fourniture et l'installation d'une aire de jeux d'eau;

ATTENDU QUE trois offres ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité municipal des loisirs recommande l'acceptation du projet soumis de Playtec au montant de 114 779,00 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

BROUILLON

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de Playtec pour l'achat, la fourniture et l'installation d'une aire de jeux d'eau au parc municipal;

ET RÉSOLU QUE d'autoriser une planification budgétaire total de 180 000$ incluant les travaux en régis et les fournitures de la municipalité.

ET QUE les dépenses nettes relatives au projet soient affectées, dans l'ordre et jusqu'à concurrence de la somme totale disponible pour chacun;

- au programme de développement économique du Québec – Fond canadien de revitalisation des communautés;
- au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

S2023-04-72
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois, Bowman, Denholm, Lac Sainte-Marie, Notre-Dame-de-la-Salette et Notre-Dame-du-Laus sont invitées à participer au présent projet de C*oopération intermunicipale en sauvetage nautique régional* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte à participer au projet de *Coopération intermunicipale en sauvetage nautique régional* et à assumer une partie des coûts;

ET QUE ce Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

ET QUE ce Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ET QUE le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La greffière trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, greffière trésorière

S2023-04-73
LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 27)

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

BROUILLON

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

……..……	**……..……**
Jean Laniel, maire suppléant	**Anik Morin, greffière-trésorière**

Je, Jean Laniel, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

BROUILLON